

Règlement Jeu “Quizz Kahoot”

Meet The Experts

14 novembre 2025

ARTICLE 1 : Organisateur

Insight Technology Solutions SAS, société par actions simplifiée au capital de 333 335 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 888 330, dont le siège social est situé au 168 bis-170, rue Raymond Losserand – 75014 Paris – France , (ci-après désignée « l'Organisateur »), organise un jeu-concours intitulé «Quizz - Kahoot » (ci-après, le « Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après, le « Règlement »).Le Règlement est soumis à conditions et est accessible « à la suite du formulaire de participation disponible sur le site [https://fr.insight.com/fr_FR/content-and-resources/events/meet-the-experts-2025.html] ».

ARTICLE 2 – Objet

Le Jeu est un jeu dit « Quizz Kahoot» permettant à des participants (ci-après « Conditions de participation »), clients d'Insight Technology Solutions SAS présents lors de l'événement **Meet The Experts**, de gagner, sous réserve du respect du présent Règlement, le lot décrit à l'Article 5 (ci-après, le « Lot »).

Le Jeu se déroule **exclusivement le 14 novembre 2025**, lors de l'événement **Meet The Experts** organisé au **Shack – 4 Impasse Sandrie, 75009 Paris**, et uniquement pour les clients invités et présents physiquement.

ARTICLE 3 – Conditions de participation

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures, clientes d'Insight Technology Solutions SAS, invitées à l'événement et présentes sur place le jour du Jeu.

Ne peuvent pas participer :

- Les salariés et représentants d'Insight Technology Solutions SAS, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).
- Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu.
- Les clients inscrits mais absents lors de l'événement

Une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'exclusion du Participant.

ARTICLE 4 – Modalités du Jeu

Le Jeu sera effectué **le 14 novembre 2025**, sur place, parmi l'ensemble des clients invités et présents physiquement à l'événement.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, chaque candidat doit :

- (i) S'inscrire via le formulaire en ligne mis à disposition par Insight avant la date limite indiquée dans les conditions générales du Jeu.
- (ii) Participer au Jeu en ligne organisé via la plateforme Kahoot, le jour de l'événement.

Le jeu comprendra environ dix (10) questions portant sur des thématiques définies par Insight. Chaque participant devra répondre à ces questions dans le temps imparti.

Critères d'évaluation et désignation du gagnant

Les participants seront évalués selon deux critères :

- (i) Le nombre de bonnes réponses apportées au Jeu,
- (ii) La rapidité de réponse à chaque question.

À l'issue du jeu, un gagnant unique sera désigné automatiquement par la plateforme Kahoot, sur la base du score total combinant exactitude et rapidité.

Le gagnant remportera le lot mis en jeu décrit à l'article 5 « Lot ». Le gagnant sera annoncé publiquement lors de l'événement.

ARTICLE 5 – Lot

Le gagnant se verra attribuer le Lot suivant :

- **1 ordinateur portable Microsoft Surface Laptop 5** – valeur commerciale indicative : **1 000 € TTC**.

Le Lot est nominatif, non échangeable, non remboursable et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou échange en nature à la demande du gagnant.

ARTICLE 6 – Remise du Lot

Le Lot sera remis en main propre au gagnant le jour de l'événement.

ARTICLE 7 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute blessure, invalidité, perte, accident et/ou dommage causés au gagnant du fait de la jouissance des lots décernés dans le cadre du Jeu.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillances techniques, matérielles ou logicielles du site du Jeu, de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 8 – Données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose des droits suivants sur les données le concernant : Droit d'accès, Droit de rectification, Droit d'opposition, Droit à l'effacement, Droit à la limitation du traitement, Droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment, sans frais, en adressant une demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : dpo@insight.com. Le participant conserve également la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL.

Les données collectées dans le cadre du jeu-concours sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu et la remise des lots. Elles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à ces finalités.

Le participant est informé que ses données ne seront accessibles qu'aux personnes habilitées au sein de l'organisateur et que des mesures de sécurité appropriées sont mises en œuvre pour garantir leur confidentialité

ARTICLE 9 – Propriété Intellectuelle

Toute reproduction, représentation ou exploitation, totale ou partielle, des éléments suivants est strictement interdite sans autorisation préalable écrite :

- (i) Les contenus présents sur le site internet de l'événement, sur tout support de communication relatif au Jeu (y compris les visuels, textes, logos, vidéos, etc.),
- (ii) Les éléments apposés sur le lot mis en jeu, notamment les marques et signes distinctifs.

Les marques et logos figurant sur les supports du Jeu ou apposés sur les lots sont la propriété exclusive de l'Organisateur ou de ses partenaires.

ARTICLE 10 – Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Le Règlement complet est disponible sur simple demande auprès de l'Organisateur et consultable sur place le jour de l'événement.